



**LE PARCOURS DE VOTRE
CLINIQUE JURIDIQUE
DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE ...**



**RAPPORT
D'IMPACT ET DES
ACTIVITÉS**

2023-2024

IMPACT ÉCONOMIQUE DES SERVICES DE LA CLINIQUE JURIDIQUE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ DURANT L'ANNÉE FISCALE 2023-2024

La fin de l'année 2023-2024 signifie que la Clinique juridique œuvre maintenant depuis 40 ans dans les Comtés unis de Prescott et Russell. Et oui, elle a ouvert officiellement ses portes au 577, rue McGill à Hawkesbury, le 22 mai 1984. Par la suite, elle a déménagé en haut de la Caisse populaire de Hawkesbury en 1994, puis au 352 Main Ouest, bureau 201, à Hawkesbury depuis la fin août 2004. Elle en a vu des changements durant ces 40 dernières années !

Nous tenons à souligner le dévouement du personnel de la Clinique dans la prestation de services et leur excellent travail. Nous remercions également notre clientèle ainsi que les organismes communautaires locaux pour leur confiance en nos services.

Le but principal de la Clinique juridique est d'œuvrer afin que les plus démunis aient droit à la justice et accès à l'autonomie financière, sociale et communautaire, en offrant gratuitement :

- des conseils juridiques confidentiels, donnés habituellement par téléphone ;
- de la représentation ou de l'assistance devant les tribunaux judiciaires et administratifs de l'Ontario ; Pour se prévaloir des services de représentation, les clients doivent satisfaire nos critères d'admissibilité financière ;
- des présentations et des sessions d'information portant sur nos domaines d'intervention ; et
- du développement communautaire.

Nos principaux domaines d'intervention sont :

- Droit des locataires ;
- Droit au maintien du revenu; Programme Ontario au travail (programme OT), Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH/ODSP), Régime de pensions du Canada (RPC);
- Refus d'assurance-emploi ;
- Normes d'emploi, etc.

Ce rapport n'est qu'un aperçu des efforts déployés par le personnel de la Clinique juridique et comment ceux-ci ont fait une différence pour notre clientèle ainsi que l'impact économique dans nos communautés du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Note : Le masculin est utilisé dans le texte afin d'en alléger la lecture.

EN BREF, ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2023 ET LE 31 MARS 2024, NOUS AVONS,

- répondu à 3 641 appels téléphoniques et demandes en personne résultant en des conseils, dossiers ou références à des organismes ;
- donné 1 725 conseils et références traitant de divers domaines légaux, dont 66 nouveaux dossiers avec mandat. 59 dossiers demeurent actifs au 31 mars 2024; certains se poursuivent d'une année à l'autre ;
- participé à 17 rencontres d'organismes communautaires locaux et donné 2 entrevues auprès des médias, tenu 3 comptoirs d'impôt bénévoles en partenariat avec Julie Séguin, conseillère municipale à la Ville de Hawkesbury, et fait plusieurs autres activités ;
- eu 1 631 visiteurs sur notre site internet www.cjppr.on.ca ;
- publié et retransmis plus de 970 liens divers sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/Clinique-juridique-de-Prescott-et-Russell-inc-204051446452410> ;
- 72 % de notre clientèle était francophone.

Je viens de recevoir la nouvelle, je suis accepté ! Je n'aurais pas pu le faire sans vous en tant que représentant légal. Vous avez fait un travail incroyable ! Merci beaucoup pour votre aide pour moi et ma mère. Cela signifie beaucoup. Dans cette ville, il est difficile de trouver des gens compatissants qui savent faire leur travail et aider. Merci encore !

(traduction d'un commentaire reçu)

**FINANCEMENT DIVERS – CLINIQUE JURIDIQUE
(ANNÉE FISCALE : 1^{ER} AVRIL 2023- 31 MARS 2024)**

Financement d'Aide juridique Ontario (AJO)	858 735 \$
Financement – Avocats de service en droit du logement	4 136 \$
Autres (incluant 80 \$ - dons reçus)	<u>300 \$</u>
Total	863 171 \$

**RETOMBÉE ÉCONOMIQUE SUR NOTRE COMMUNAUTÉ SUITE À NOTRE
IMPLICATION EN 2023-2024 (APPROXIMATIVE)**

Aide sociale / prestations d'invalidité provinciales	
- Prestations rétroactives – POSPH invalidité	111 283 \$
- Remboursement du gouvernement ontarien aux CUPR	131 263 \$
- Prestations additionnelles pour les prestataires transférés d'Ontario au travail au POSPH	155 697 \$
- Diminution et annulation des paiements excédentaires	77 214 \$
Régime de pensions du Canada (invalidité) – rétroactivité	40 037 \$
Location immobilière – réclamations diverses obtenues par des locataires (réparations, augmentations illégales, réclamations, montants compensatoires, etc.), et autres charges locatives injustifiées et annulées	<u>37 956 \$</u>
Total	553 450 \$

L'impact économique relié à l'annulation des évictions devant la Commission de la location immobilière est plus difficile à quantifier puisque certains résultats nous sont inconnus. (Voir page 7 - Programme d'avocats de service à la Commission de la location immobilière pour plus de détails.) De plus, certaines retombées suite à notre implication dans d'autres de nos domaines nous sont inconnues.

Notes :

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et celle-ci y est référée fréquemment comme 2023-2024 dans celui-ci.

Comme indiqué à la page 4 de ce rapport, la compilation est basée sur la fermeture administrative de nos dossiers durant l'année visée, qui peut différer du nombre de cas représentés ou assistés dans la même année.

L'IMPACT DE NOS SERVICES EN 2023-2024 ...

MAINTIEN DU REVENU

Lorsqu'une personne conteste une décision liée à ses prestations d'aide sociale, un appel est déposé devant le Tribunal de l'aide sociale (TAS). L'appel n'est pas forcément entendu durant la même année. Le TAS peut fixer une audience quelques mois suivant le dépôt de l'appel et même quelques années plus tard selon les circonstances. Ceci est hors de notre contrôle.

Il n'y a pas toujours lieu de faire appel au TAS lors d'un refus ou d'une contestation d'une décision prise, par exemple, d'une annulation ou d'une suspension des prestations, l'évaluation d'un paiement excédentaire, etc. Il arrive parfois que la décision soit renversée suite à une révision interne faite par l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées (UDAPH), le programme du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC/POSPH) ou le programme OT. Ce processus épargne beaucoup de temps et évite d'avoir à attendre pour une audience.

Durant la période du présent rapport, le TAS a fixé 45 audiences et 8 conférences de règlement anticipé pour notre clientèle. 43 audiences étaient des cas d'invalidité du POSPH et 2 audiences reliées au programme MSESC/POSPH. Les résultats de ces cas sont :

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Admis par le TAS	21	26	20
Réglés	13	12	17
Ajourné	4	6	3
Rejetés par le TAS	3	11	5
Retirés	3	1	0
Reportés par le TAS	23	18	0
En attente / inconnu	2	1	0
Total	69	75	45

La compilation économique qui suit est basée sur la fermeture administrative de nos dossiers entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, qui peut différer du nombre de cas représentés ou assistés dans la même année. De plus, cette compilation ne tient pas compte des cas résolus lors des révisions internes ou dont le résultat nous est inconnu, malgré notre implication au dossier.

Plus d'argent pour les personnes handicapées...

Pour notre clientèle, obtenir gain de cause suite à la contestation d'un refus au POSPH représente une augmentation du budget mensuel comparé au montant d'aide sociale du programme OT. Par contre, ce n'est pas tout le monde qui peut obtenir des prestations d'invalidité. En fait, pour y être admissibles, les personnes doivent démontrer un problème de santé physique ou mentale important limitant leurs capacités à travailler, à prendre soin d'elles-mêmes ou à exercer les activités de la vie quotidienne. Ceci doit être attesté par un professionnel de la santé.

Depuis la fin de la pandémie, le TAS a réduit ses retards dans les délais pour entendre les audiences. Il y avait parfois des délais d'un à deux ans avant qu'une cause soit entendue. De ce fait, ceci a un impact sur les prestations rétroactives versées aux prestataires y ayant droit.

Année/ Période	Moyenne de la rétro des prestations pour l'ensemble	Moyenne de la rétro par unité familiale admissible
2007	234 287 \$	6 890 \$
2011	209 352 \$	7 477 \$
2016	343 106 \$	5 674 \$
2021-2022	253 034 \$	4 217 \$
2022 -2023	186 226 \$	3 104 \$
2023-2024	111 283 \$	1 855 \$

Pour ces gens handicapés, c'est en moyenne plus de 575 \$ par mois pour une personne seule et plus de 862 \$ pour une famille de 4, selon sa composition et frais de logement. Cela veut dire plus d'argent pour couvrir les frais de logement et les services publics comme l'électricité, le chauffage ainsi que la nourriture, les vêtements et autres nécessités de la vie quotidienne.

C'est donc environ 111 283 \$ de plus qui fut remis à nos clients, nouveaux prestataires du POSPH admissibles durant 2023-2024, pour une moyenne approximative de 1 855 \$ par unité familiale.

C'est toute une communauté qui en bénéficie puisque généralement, les personnes à faible revenu dépensent localement. Elles ne peuvent se permettre de payer l'essence ou un taxi pour se rendre à des kilomètres de la maison pour faire leurs achats de première nécessité. Il en résulte une augmentation de revenus pour les commerçants et pour l'économie locale.

N'étant pas une pension d'invalidité indéfinie, les prestataires du POSPH sont soumis à des révisions déterminées par le TAS. Durant celles-ci, les prestataires doivent fournir de la preuve médicale additionnelle déterminant leur invalidité. Ainsi, ces prestataires

doivent généralement refaire le processus d'appel au TAS pour contester l'annulation de leurs prestations.

Depuis septembre 2022, le gouvernement provincial conservateur Ford a augmenté les prestations d'invalidité du POSPH, mais a gelé celle du programme OT. De plus, les prestataires handicapés peuvent également gagner un revenu jusqu'à 1 000 \$ avant que leurs prestations soient réduites. Malheureusement, le gouvernement ontarien n'a pas augmenté l'exonération de 200 \$ pour le revenu gagné de ceux qui sont sur le programme OT.

Plus d'argent pour les Comtés unis de Prescott et Russell...

Lorsqu'un prestataire obtient gain de cause et est accepté au POSPH, le gouvernement de l'Ontario rembourse aux Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) le montant d'aide sociale qui fut remis comme soutien de revenu pour toute la période de rétroactivité. Durant 2023-2024, le remboursement fut d'environ de 131 263 \$ suite à notre implication.

Contester les décisions de paiements excédentaires et de suspension des prestations...

La majorité de notre clientèle vit en dessous du seuil de la pauvreté, soit environ 15 926\$ après impôt par année pour une personne seule en milieu rural en 2022 (source : Statistique Canada. [Tableau 11-10-0241-01 Seuils de faible revenu \(SFR\) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants](#), Date de diffusion : 2024-04-26). La plupart dépendent d'un soutien de revenu des programmes sociaux.

Les exigences et les règles du maintien du revenu sont très complexes. Il arrive à l'occasion que certains prestataires aient reçu un montant en trop, somme devant être remboursée même si l'argent n'est plus disponible. Les prestations d'aide sociale peuvent également avoir été suspendues en raison d'informations manquantes. Il n'est pas toujours facile pour les prestataires d'obtenir les informations demandées. Nous avons assisté des prestataires avec ceci, entre autres, pour des réductions ou annulations de paiement excédentaire, remboursement de diverses allocations admissibles totalisant 77 214 \$ pour la période couverte par ce rapport.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA – PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Nous assistons également les personnes avec les procédures de contestations suite aux refus du Régime de pensions du Canada (RPC) de leur accorder des prestations d'invalidité. Contrairement à celles provenant du POSPH, qui sont provinciales, les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC-INV) proviennent du gouvernement fédéral. Pour y avoir droit, les personnes doivent avoir contribué au RPC pendant un certain nombre d'années avant leur invalidité par le biais d'un travail ou d'une contribution volontaire. Si admissible, on peut obtenir les deux prestations

simultanément. Par contre, celle provenant du RPC-INV, étant un maximum de 1 606,78\$ par mois (en mars 2024 et indexé annuellement), est déduite à 100 % des prestations d'invalidité du POSPH.

Généralement, les personnes étant admissibles aux deux prestations d'invalidité reçoivent la différence du POPSH basée sur le budget établi par la province et la couverture des médicaments et plan dentaire. Il n'en demeure pas moins que les gens admissibles, autant aux deux programmes simultanés que pour seulement celui du POSPH, sont sous le seuil de la pauvreté.

Le processus de contestation peut être très long. Le Tribunal de la sécurité sociale (TSS) entend les appels des décisions contestées suite au réexamen du RPC-INV.

En général, si le TSS rend une décision favorable, la rétroactivité peut être jusqu'à un maximum de 18 mois, ce qui représente une somme assez substantielle. De ce montant, les prestations reçues d'OT sont remboursées aux CUPR ou autres sources de revenus remboursables si les personnes étaient bénéficiaires de ceux-ci durant le processus de contestation, par exemple le POSPH, les assurances-invalidité privées, etc.

Durant 2023-2024, nous avons aidé à obtenir une rétroactivité approximative de 40 037\$ du RPC-INV, moins les prestations remboursables.

PROGRAMME D'AVOCATS DE SERVICE À LA COMMISSION DE LA LOCATION IMMOBILIÈRE

Les intervenants de la Clinique juridique agissent comme avocats de service lors des audiences devant la Commission de la location immobilière (CLI). Ils sont disponibles pour répondre aux questions ou assister les locataires ayant une cause devant la CLI.

Avant mars 2020, les comparutions avaient lieu en moyenne une fois par mois et en présentiel à Hawkesbury devant un membre bilingue de la CLI. Depuis, les audiences sont seulement virtuelles ou téléphoniques et dans des blocs couvrant la province.

En général, ces audiences sont fixées par blocs à travers la province devant un membre unilingue anglophone, à moins de demander les services en français. Il y peut y avoir 1 comme 25 audiences par blocs. À moins d'exception, elles sont tous fixées à la même heure, par exemple, 9 h le matin ou 13 h l'après-midi. Les parties et représentants doivent donc s'attendre à passer une partie de la journée virtuellement ou par téléphone avant que leur audience soit entendue ou ajournée par manque de temps.

Après avoir entendu les faits et examiné la preuve lors de l'audience, ce membre émet alors une ordonnance afin de régler le conflit entre le locataire et le locateur.

Nous avons constaté que plusieurs locataires et propriétaires n'ont pas accès ou ont un accès limité à l'internet. Ils ne sont pas toujours à l'aise avec la technologie pour l'envoi électronique de leurs documents. Les procédures de la CLI sont très formelles et changent rapidement. Pour les services en français, c'est encore plus difficile de faire respecter les droits s'ils n'ont pas fait la demande au préalable. Si elle est demandée au début de l'audience, particulièrement pour les évictions, les personnes sont perçues comme vouloir prolonger le processus puisqu'une nouvelle audience doit être fixée devant un membre bilingue. Ceci serait facilement évité si les audiences étaient fixées dès le début devant un membre bilingue, comme elles l'étaient avant en présentiel. La pénurie de membres bilingues ne devrait pas pénaliser les locataires et propriétaires francophones voulant faire respecter leur droit linguistique.

Malheureusement, le gouvernement et les dirigeants de la CLI ne prennent pas en considération les recommandations du public et mettent des processus compliqués et difficiles à comprendre autant pour les locataires que pour les propriétaires.

Voici quelques statistiques compilées pour notre service d'avocats de services à la CLI :

Audiences virtuelles / téléphoniques devant la CLI pour notre région	Avril 2020- Mars 2021	Avril 2021- Mars 2022	Avril 2022- Mars 2023	Avril 2023- Mars 2024
Jours d'audiences durant la période	49	102	100	113
Nombre de causes fixées durant la période	88	243	168	203
Nombre de locataires servis	42	118	71	82
Nombre de locataires absents	46	73	44	70

En 2023-2024, environ 34 % des locataires ayant une audience devant la CLI n'ont pas assisté à leurs audiences, comparativement à 26 % pour l'année précédente. Plusieurs faisaient face à une éviction. Malheureusement, nous n'avons pas les résultats de celles-ci.

Résultats pour les requêtes d'éviction devant la CLI pour notre région	Avril 2020 - Mars 2021	Avril 2021 - Mars 2022	Avril 2022 - Mars 2023	Avril 2023 - Mars 2024
Aucune éviction*	35	67	42	51
*incluant les requêtes ajournées & les demandes de services en français	8	14	10	17

Il est très difficile de pouvoir évaluer un montant d'argent sur les gains «non monétaires» que la Clinique juridique a obtenu pour sa clientèle. Comment mettre une valeur monétaire sur l'impact de nos services après qu'une famille ait réussi à garder leur logement et que leurs enfants n'aient pas à changer d'école au milieu d'une année

scolaire ? Ou d'obtenir une ordonnance afin que les réparations dans le logement soient effectuées et éviter une mère monoparentale à manquer du travail pour soigner ses enfants et elle-même à cause des moisissures nocives pour la santé ?

Par contre, l'impact monétaire résultant d'une éviction ou de réparations non effectuées se répercute sur les autres programmes gouvernementaux et augmente leurs coûts, par exemple, en services de la santé, les municipalités, l'itinérance, protection de l'enfance, etc. En raison des loyers exorbitants, l'itinérance et le « couchsurfing » ne font qu'augmenter dans la région et partout au pays.

NOS SERVICES DE CONSEILS SOMMAIRES

Chaque jour, le personnel de la Clinique juridique répond aux nouvelles demandes de la clientèle. Dans la plupart des cas, il s'agit de conseils sommaires, mais il peut en résulter un service bref ou un dossier de représentation. Il est très difficile de mesurer efficacement l'impact de toutes nos interventions quotidiennes.

Il est important de dire que nous nous efforçons d'aborder les problèmes de notre clientèle de façon globale selon nos domaines d'interventions.

Nous référons également vers les agences et organismes communautaires appropriés pouvant répondre à leurs besoins selon leur mandat et vers les bureaux des députés provincial ou fédéral.

Nos interventions et conseils légaux sont également de la prévention et de l'éducation. Une personne pouvant se mettre un toit adéquat sur la tête et de la nourriture sur la table aura moins de chance d'être itinérante, d'engorger la salle d'urgence et avoir d'autres problèmes légaux. Malheureusement, la pauvreté engendre les problèmes de santé, sociaux et légaux. Une personne informée sera plus en mesure de faire valoir ses droits. C'est le but des cliniques juridiques communautaires en Ontario : analyser, aviser, représenter et guider les gens afin de faire respecter leurs droits.

Durant la période couverte, nous avons répondu à 3 641 appels téléphoniques et demandes en personne ainsi que donné 1 725 conseils et références traitant de divers domaines légaux.

De 1985 au 31 mars 2024, la Clinique a donné plus de 67 404 conseils et références à sa clientèle en plus de ses nombreuses activités communautaires et réforme de droit.



SERVICES EN FRANÇAIS

Depuis sa création en mai 1984, la Clinique juridique a toujours tenu à cœur le droit des francophones à un service juridique équitable en Ontario. En fait, la Clinique juridique est avant tout francophone et opère complètement en français dans son milieu de travail et au niveau administratif. Son conseil d'administration œuvre également en français. De plus, elle est désignée sous l'égide de la *Loi sur les services en français* depuis le 2 août 1994.


Notre nouvelle vision adoptée en janvier 2024 est « ***La Clinique est un organisme francophone de représentation, d'éducation légale, de revendication et de défense des personnes et communautés vulnérables, afin qu'elles soient respectées.*** »

Durant 2023-2024, notre clientèle était à 72 % francophone, comparativement à 81 % en 2016. Selon Statistique Canada, le Recensement de 2021 indique que la langue maternelle dans les CUPR était de 59 % en français; c'était 64 % en 2016.

Pourquoi les services en français sont-ils si importants ? Une bonne communication est la base de toutes interactions. Même si on est bilingue, lorsqu'on est stressé, il se peut qu'on n'ait pas les mots exacts pour s'expliquer dans notre deuxième langue. Il n'y a pas toujours quelqu'un près de nous qui peut traduire ce que l'on veut dire ou ce que l'on nous explique. ***Demander ses services en français, ce n'est pas un caprice, c'est pour éviter des mésententes et des répercussions juridiques graves.***

La Clinique juridique reste toujours à l'écoute afin de faire rectifier les lacunes observées auprès des différents paliers gouvernementaux et auprès des tribunaux. Nous osons croire qu'un jour, les services seront équivalents dans les deux langues en Ontario et au Canada.

QUELQUES AUTRES STATISTIQUES SUR NOTRE CLIENTÈLE ...



Merci pour le bon travail.

Selon les sondages sur nos services en 2023 - 2024 :

- ❖ 80 % étaient totalement d'accord et 20 % d'accord que l'accès à nos services était facile;
- ❖ 100 % étaient très satisfaits sur l'énoncé que le personnel était attentif aux explications de leur problème;
- ❖ 90 % étaient totalement d'accord et 10 % d'accord que nos conseils étaient clairs;
- ❖ 80 % ont indiqué que notre intervention a amélioré leur situation;
- ❖ 100% ont indiqué qu'en général, les services reçus étaient excellents, et
- ❖ 100% recommanderaient nos services.

De plus, selon les informations reçues lors de rencontres initiales avec la clientèle:

	2019	2021-2022	2022-2023	2023-2024
▪ <i>n'ont pas de voiture</i>	60%	42 %	57 %	55%
▪ <i>ont un cellulaire</i>	89%	86%	88%	93 %
▪ <i>ont indiqué pouvoir participer à une audience - par vidéoconférence (virtuelle) et - par téléconférence (téléphone/cellulaire)</i>	--	43 %	51%	53 %
	--	57 %	79 %	62%

ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2023-2024

Voici quelques activités de la Clinique entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Celles-ci ne sont que quelques-unes parmi tant d'autres accomplies tout en aidant notre clientèle avec leurs besoins légaux.

Depuis son ouverture en mai 1984, la Clinique est, et sera toujours, une fervente revendicatrice des services en français. Les lacunes et le manque de services en français ont des répercussions sur tous les francophones puisqu'elles briment leur droit linguistique et fondamental d'avoir accès à un service équivalent aux anglophones.

Nous avons assisté 17 locataires avec une demande d'ajournement pour les services en français à la CLI. Lors des audiences, nous soulevons l'obligation de la CLI à offrir activement les services en français à ceux qui en ont besoin. Malheureusement, nous avons constaté qu'il y a très peu d'offres actives lors des audiences devant la CLI. Le manque de membres bilingues pouvant entendre les causes aboutit en des ajournements évitables.

Nous avons également participé à plusieurs rencontres en présentiel et virtuelles, entre autres, avec la ministre fédérale des langues officielles, Ginette Petitpas Taylor, quelques membres du conseil de l'ACFO-PR, le député Francis Drouin pour discuter de langues officielles.

En partenariat avec le Réseau des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario, le 3 mai 2023, nous avons effectué l'envoi du document résumant les principales revendications du Réseau des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario concernant les services en français devant les Tribunaux décisionnels de l'Ontario à l'Honorable Caroline Mulroney, Mathieu Dumont et en copie à Marilissa Gosselin du ministère des Affaires francophones de l'Ontario et Mary Jane Chung du ministère du Transport de l'Ontario.

Plusieurs autres activités et discussions ont eu lieu avec le Commissariat des services en français ainsi que divers autres organismes reliés aux services en français.

Nous avons eu 5 rencontres et divers échanges informels avec des élus et organismes pour discuter, entre autres, de nos services respectifs et les besoins de la communauté.

Nous avons participé à 17 rencontres communautaires, donné 2 entrevues à des journaux locaux, tenu 3 comptoirs d'impôt bénévole en partenariat avec Julie Séguin, conseillère municipale à la Ville de Hawkesbury, fait plusieurs entrevues pour l'enregistrement de 7 capsules de recrutement du conseil et du personnel de la CJPR qui seront finalisées en avril 2024, ainsi que plusieurs autres activités communautaires. Ce genre d'interaction nous permet de connaître les différents services disponibles dans notre région.

Quelques organismes à but non lucratif (OSBL) nous ont consultés pour diverses questions reliées à leurs règlements administratifs et procédures internes.

Le personnel de la Clinique juridique est impliqué individuellement auprès de plusieurs organismes, entre autres, le Comité organisateur des déjeuners interservices, Habitation Prescott-Russell, Groupe consultatif sur l'Amasement, Comité francophone accueillante, Comité de violence faite aux femmes, etc.. Ces implications favorisent la création de liens avec les agences locales.

Nous participons à la Table d'intervention mise sur pied par des organismes locaux afin de discuter d'une méthode d'intervention pour certains clients nécessitant des besoins particuliers. Ceci évite la duplication de services des organismes concernés tout en analysant les besoins de la communauté.

La Clinique a tenu son assemblée annuelle au Centre culturel Le Chenail à Hawkesbury le 8 septembre 2023. Nous avons enchainé avec une épluchette de maïs au Parc de la confédération à Hawkesbury en préambule du 40e anniversaire de la Clinique en 2024.

Notre site internet www.cjppr.on.ca fut visité par 1 631 utilisateurs. Tout en informant les visiteurs sur nos services, notre site fournit des renseignements et liens dans plusieurs domaines. 3 300 pages de notre site furent visitées par ces utilisateurs. Si on compare à 2022-2023, soit 1 927 utilisateurs et 3 833 pages visionnées, l'achalandage à notre site est plus ou moins constant.

De plus, afin d'accroître notre visibilité, nous publions divers articles et liens d'actualités et de ressources sur notre page Facebook. Nous rejoignons ainsi une clientèle plus vaste. Nous avons affiché 970 liens et articles divers, pour une couverture de 13 098 (portée) pour la période. Notre visibilité est à la hausse sur ce réseau social.

Ayant terminé son stage en droit à la Clinique et appelé au Barreau de l'Ontario à la fin janvier 2024, nous désirons féliciter Jin Zhang de cet accomplissement. Nous sommes choyés qu'il ait décidé d'entamer sa profession d'avocat au sein de notre équipe.

SUR LE CÔTÉ ADMINISTRATIF...

Depuis son existence en 1984, la Clinique juridique maintient ses efforts pour réduire ses coûts administratifs sans affecter son service à la clientèle. Les économies réalisées ont toujours été reflétées dans les surplus opérationnels ; qui sont récupérés par Aide juridique Ontario. Un budget fixe et prévisible fait en sorte que le temps du personnel de la Clinique juridique est dédié presque exclusivement à la prestation de services, au développement communautaire et à la réforme de droit.

Chaque année, le conseil d'administration de la Clinique révise plusieurs de ses politiques afin de répondre aux exigences d'Aide juridique Ontario. Nous sommes d'avis qu'une bonne gestion interne favorise une stabilité et un meilleur service à la clientèle.

Des données statistiques sont fournies mensuellement au conseil d'administration de la Clinique. Une révision de la demande de services est également faite lors de la planification annuelle de la Clinique. Ceci permet d'évaluer les besoins de notre clientèle et d'adapter nos services selon le besoin.

La Clinique juridique est choyée d'avoir un conseil d'administration bénévole ayant à cœur les services de la Clinique dans sa communauté. Au 31 mars 2024, le conseil d'administration est composé de Janie Myner, présidente, René Baril, trésorier, Carole Chartrand, secrétaire, Stéphanie Carrière, Léo Laroche, Sylvain Sarrazin et Jin Zhang.

Leur appui ainsi que la collaboration de plusieurs organismes communautaires locaux contribuent à l'amélioration du bien-être de notre clientèle.

Si vous désirez savoir comment fonctionne un conseil d'administration tout en siégeant sur celui de la Clinique, n'hésitez pas à communiquer avec notre comité de recrutement pour plus de détails. Vous pouvez également visionner nos toutes nouvelles capsules de recrutement sur notre site internet www.cjppr.on.ca et notre page Facebook.

CONCLUSION

Pour conclure, nous tenons à noter que ce rapport n'énumère que quelques exemples de services de la Clinique juridique ayant un impact social et économique. Nous œuvrons dans plusieurs autres domaines légaux comme les normes du travail, les refus d'assurance-emploi, etc. Entre autres, nous donnons également des sessions d'informations aux gens et/ou groupes reliés à nos domaines et faisons de la réforme de droit afin de sensibiliser nos élus aux répercussions de certaines lois sur les gens.

MERCI aux membres de notre conseil d'administration
pour votre soutien et confiance.

MERCI aux organismes communautaires de votre
collaboration afin que les besoins de la communauté soient remplis.

MERCI à nos bailleurs de fonds qui nous permettent
de revendiquer les droits de notre clientèle.

MERCI au personnel de la Clinique pour leur
dévouement et leur travail sans relâche.

EN BREF, **MERCI** À VOUS TOUS DE VOTRE APPUI !

ENSEMBLE, ON FAIT UNE DIFFÉRENCE !

*Ne doutez jamais de la capacité d'un petit groupe de personnes réfléchies
et résolues à changer le monde. En fait, c'est seulement dans ces conditions
que sont survenus les vrais changements.*

- Margaret Mead